

P. Carron, avant sa mort, en le mettant en apprentissage aux frais du couvent.

1668, février 15. — Le R. P. Cyrille Morel, docteur en théologie de Paris et prieur du couvent de Lyon, après avoir fait un ample discours sur les avantages qui se trouvent dans la pratique des trois vœux de la religion et spécialement dans celui de l'obéissance, annonce son dessein de se démettre de sa charge. Ayant confirmé cette résolution en renouvelant ses vœux avec le reste de la communauté, il adresse à ses religieux un pressant discours sur la crainte que tous les supérieurs doivent avoir du compte qu'ils ont à rendre à Dieu, non seulement de leurs propres actions, mais encore de celles de tous leurs subordonnés. Paraphrasant les paroles du prophète Ézéchiël, *sanguinem de manu tuâ requiram*, il en fait ressortir cette pensée que chacun en particulier doit faire usage pour son salut du sang de Jésus-Christ répandu sur tous les hommes et que les supérieurs sont tenus sous peine de damnation de veiller à cet usage, à l'égard de chacun de leurs inférieurs ; que cette responsabilité l'effraye et qu'il a prié le très R. P. Provincial d'accepter la démission de son prieuré ; qu'il en a reçu une patente favorable dont lecture est faite par le secrétaire de la communauté. Cette lettre patente nomme un prieur ou vicaire, supérieur en chef à la place du prieur qui se démet ; il ne pouvait être procédé à une élection de prieur que tous les trois ans, dans le mois qui précédait la réunion du Chapitre Provincial.

1668, mars 6. — Démission du sacristain parce que le couvent veut le charger par inventaire de plusieurs bijoux attachés au col de la petite Notre-Dame qui est à l'autel dit de Notre-Dame des Lumières.